



Kourou le 17/09/2010

## COMMUNIQUE

### **BIODIVERSITE : L'évolution des mentalités doit aussi s'appliquer en Guyane !**

Les catastrophes climatiques s'enchaînent du Nord au Sud de la planète.

La destruction des forêts primaires étant responsable de 20% des émissions de GES, il est de notre devoir collectif d'agir pour limiter les impacts du dérèglement climatique.

Aussi, en cette **Année de la Biodiversité**, MAIOURI-NATURE se félicite de l'arrêté préfectoral du 26 août rejetant la demande d'ouverture de travaux miniers (OTM) de la multinationale Cambior/ IAMGOLD, sur la Montagne de Kaw en Guyane française.

Peut-on admettre la destruction irréversible de ce que l'on a même pas encore découvert en matière de biodiversité et de chimiodiversité.

Cet arrêté qui dénonce pas moins de 35 points litigieux devrait faire jurisprudence et réfléchir les candidats à la destruction de notre forêt, seule capable d'offrir à la Guyane un développement économique durable.

Consciente de la gravité des pollutions engendrées ces dernières années, l'Union Européenne a proposé récemment l'interdiction de l'utilisation du cyanure à fin 2011 pour les mines à ciel ouvert.

Cette mesure condamnera ce type d'exploitation en Guyane.

Alors qu'un permis de recherches n'est pas un permis d'exploitation, suite au rejet de sa demande IAMGOLD réclame 245 millions à l'Etat.

**Dans ces conditions, MAIOURI-NATURE pose la question de l'opportunité de laisser cette compagnie minière poursuivre une nouvelle prospection sur le site de la montagne Tortue.**

***Maiouri Nature Guyane  
2, Rue Constant Chlore  
97310 Kourou***

Courriel : [maiouri.nature@gmail.com](mailto:maiouri.nature@gmail.com)  
<http://sites.google.com/site/maiourinature/>

